

**Le trente avril deux mil vingt et un à douze heures**, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Monsieur ROUFFY Marc, Maire**.

**Etaient présents :**

Monsieur **ROUFFY** Marc ;  
Madame **DEPONT** Joëlle ;  
Madame **BERTRAND** Danielle ;  
Monsieur **RAVEAU** Bernard ;  
Madame **NOULHIANE** Jocelyne ;  
Monsieur **BLAIN** Bernard ;  
Monsieur **TOSI** Alberto ;

**Absent excusé :**

Monsieur **DE SOUZA** Pascal donne procuration à Monsieur **ROUFFY** Marc ;  
Madame **JACQUET** Magali donne procuration à Madame **DEPONT** Joëlle ;  
Madame **BELLINO** Corinne donne procuration à Monsieur **ROUFFY** Marc ;  
Monsieur **LANDUREAU** Marc donne procuration à Madame **DEPONT** Joëlle ;

**Absents non excusés :**

Monsieur **JOENNEY** Vincent ;  
Madame **BRUN** Caroline ;  
Monsieur **PIQUE** Fernand ;

Madame **NOULHIANE** Jocelyne a été désignée **secrétaire de séance**.

**1/ Personnel : création d'emploi dans le cadre Parcours Emploi Compétence (PEC)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour notre Commune.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences pour un agent technique espaces verts pour une durée de contrat de 12 mois pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures, une rémunération au SMIC en vigueur, et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Monsieur TOSI demande s'il est envisagé une 2<sup>ème</sup> embauche de ce type.

Monsieur ROUFFY répond que rien n'est prévu pour l'instant, et en profite pour faire le point sur le nouveau personnel technique : 1 PEC et 1 remplaçant de Jean-Claude SIGONNAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 11 voix pour,

**DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent technique espaces verts
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

**AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **QUESTION DIVERSE**

### **- Circulation - stationnement**

Monsieur RAVEAU signale que la circulation est difficile sur la route de La Buissonnière, au niveau de la Joubardière, car beaucoup de camions y stationnent pour le compte de l'EARL de La Grande Vernelle (Famille Naudet).

Clôture de la séance à 12h15

**ROUFFY** Marc

**DEPONT** Joëlle

**BERTRAND** Danielle

**RAVEAU** Bernard

**NOULHIANE** Jocelyne

**BLAIN** Bernard

**TOSI** Alberto